



Description générale

Cet ensemble de parcelles classé en 1AU se situe au nord de la commune aux abords du lotissement «le Chanois» et s'étend sur une surface de 0,46 hectare. Le terrain est relativement plat et donne sur la RD 14.

Accès et déplacements

Un seul accès est prévu pour assurer la desserte de la zone à partir du chemin du Creux de Terre. La voirie à double sens se prolongera par une aire de retournement en partie nord de la zone.

Formes urbaines

La densité minimale nette (hors VRD) à respecter sera de 11 logements/ha soit une fourchette de 4 à 5 logements sous forme de pavillons individuels et/ou jumelés. Une orientation des faitages sud-ouest sera privilégiée afin de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans une optique de performance énergétique.

Traitement paysager

L'insertion des constructions dans l'environnement immédiat sera garantie par l'implantation des nouvelles constructions dont la hauteur sera limitée à du R+1+combles.

Cette OAP étant située dans une zone de remblais, il est conseillé de réaliser une étude géotechnique avant toute urbanisation.

LEGENDE



Périmètre de la zone



Voie à double sens à créer



Accès via la rue des Creux de Terre

